

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 11
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1174 :

Aménagement de la placette de Basse Terre - passation d'un avenant n°2 au marché de travaux lot n°1 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEÉ Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

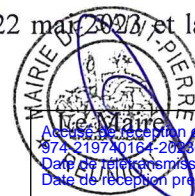
ABSENTS :

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°25/1174 : Aménagement de la placette de Basse Terre - passation d'un avenant n°2 au marché de travaux lot n°1 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°12/555 en date du 30 Septembre 2021, a été approuvée la signature du lot n°1 de l'opération intitulée « Aménagement de la placette de Basse -Terre » avec la société BUFFI SATP dont le marché a été notifié le 10 Décembre 2021.

L'avenant n°2 a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires nécessaires à l'aménagement de la placette ainsi que les incidences des modifications de prestations liées à divers travaux. Ces modifications entrent dans le champ d'application des articles L.2194-1 6° et R.2194-8 du Code de la Commande Publique relatifs à des modifications de faible montant.

Ainsi, l'avenant n°2 vise à prendre en compte les prix nouveaux liés à :

- la fourniture et pose de regards supplémentaires pour un montant de 3 029,00€ HT,
- la fourniture et pose de rondins sur le boulodrome pour un montant de 1 980,00€ HT.

Le montant total de cet avenant s'élève à la somme de 5 009,00 € HT.

Le montant initial du marché est de 460 829,00 € HT. Le montant du marché après l'avenant n° 01 est de 475 173,00 € HT. Le nouveau montant du marché après l'avenant n°2 s'élève, désormais, à la somme de 480 182,00 € HT, soit une augmentation globale de 4,20%.

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur les lignes budgétaires : 020 2312 960 22009 40 RE 000073.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°2 au lot n°1 avec la Société BUFFI SATP, sur le fondement des conditions exposées ci-dessus;
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** l'avenant n°2 au(x) marché(s) correspondant(s) sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230516-25-1174-AI
Date de télétransmission : 22/05/2023
Date de réception préfecture : 22/05/2023